

MISE EN PLACE DES ACCORDS-CADRES

- ASSISTANCE TECHNIQUE
- ETUDES ET /OU SUIVI DE TRAVAUX
- MAITRISE D'ŒUVRE

REUNION D'INFORMATION DES CANDIDATS

18/5/2015

IED 150518 Réunion dispositif contractuel version 18/5/2015

OBJECTIFS DE LA RÉUNION ET ORDRE DU JOUR

❑ Objectifs de la réunion

- Présenter les 3 accords-cadres « Assistance technique », « études et/ou suivi de travaux » et « maîtrise d'œuvre »
- S'assurer de la bonne compréhension des besoins et attentes de SNCF Réseau exprimés dans les 3 avis de publicité
- Répondre aux questions des candidats

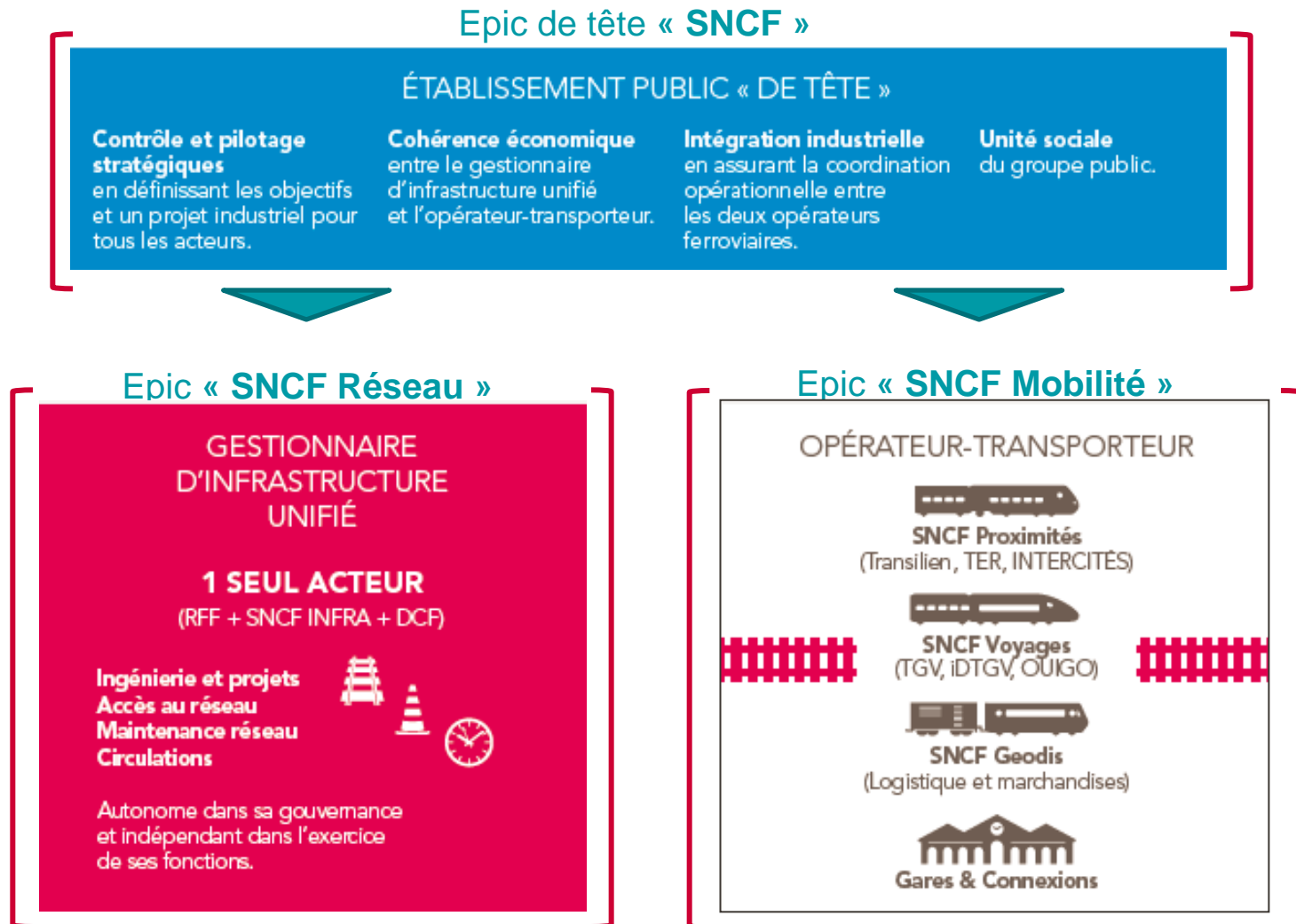
❑ Ordre du jour de la réunion

01. INTRODUCTION	<u>3</u>
02. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ACCORDS-CADRES	<u>8</u>
03. ACCORD-CADRE ASSISTANCE TECHNIQUE	<u>13</u>
04. ACCORD-CADRE ÉTUDES ET / OU SUIVI DE TRAVAUX	<u>17</u>
05. ACCORD-CADRE MOE	<u>22</u>
06. QUESTIONS / REPONSES	<u>26</u>
07. CONCLUSION ET POINTS D'ATTENTION	<u>28</u>

01. INTRODUCTION

LA LOI PORTANT RÉFORME FERROVIAIRE

- SNCF RÉSEAU a été créé le 1^{er} janvier 2015 à la suite de la loi du 4 août 2014 et est organisé comme suit:



LES 4 MÉTIERS DE SNCF RESEAU ET SNCF RESEAU IDF

▪ MAINTENANCE ET TRAVAUX

- Gère, développe et modernise le réseau ferré national en assurant la maintenance et les travaux.
- Garante de la sécurité, de la sûreté et de la régularité

▪ INGÉNIERIE ET PROJETS

- Assume la responsabilité opérationnelle des projets
- Accompagne les industriels dans le développement de nouveaux composants
- Apporte son expertise des systèmes et des composants
- Développe et maintient au plus haut niveau les métiers de l'ingénierie et du management de projet du groupe

▪ ACCÈS AU RÉSEAU

- Optimise les disponibilités du réseau pour faire circuler un maximum de trains.
- Assure la tarification et la commercialisation des services du gestionnaire d'infrastructure.
- Assure la relation de gestionnaire d'infrastructure avec les instances de régulation (tutelles, régulateur, Commission européenne, autorité de concurrence) et ses homologues européens.

▪ CIRCULATION FERROVIAIRE

- Produit les programmes de circulation pour garantir la gestion efficace et en toute sécurité des trafics et la réalisation des travaux.
- Anime le management de la régularité.

▪ SNCF RÉSEAU EN Île-De-France

- S'appuie sur une organisation avec 4 métiers de la même façon qu'au niveau national
- S'y ajoute deux directions particulières pour l'Île-de-France :
 - une direction ingénierie d'exploitation ferroviaire et des systèmes en zone dense et hyper dense
 - une direction des investissements, afin de piloter le programme « Fiabilité Île-de-France » doté de 1,1 Md en 2015

CARTOGRAPHIE DES ACCORDS-CADRES

- ❑ Accords-cadres ingénierie opérationnelle
 - ❑ Accord-cadre MOE
 - ❑ Accord-cadre études et/ou suivi des travaux
 - ❑ Accord-cadre assistance technique
- ❑ Accord-cadre management de projet
- ❑ Accord-cadre études amont

Objet de la
présentation
18/5/2015

POINTS D'ATTENTION GÉNÉRAUX

1. Un choix de stratégie de positionnement à réaliser par les candidats

- Le nouveau dispositif contractuel doit permettre aux candidats de choisir leur stratégie de positionnement au regard de l'adéquation entre leurs savoirs faire et les besoins de SNCF Réseau
- Point d'attention sur l'accord-cadre « études et suivi de travaux »: limitation du nombre de lots attribués à un même titulaire

2. Respecter le formalisme des dossiers de candidatures composé à savoir

- 1 dossier général sur la situation professionnelle des opérateurs économiques et sur les capacités économiques et financières
- 1 dossier sur les capacités techniques
- 1 dossier sur les capacités professionnelles

3. Opter pour l'une des deux possibilités de constitution de la candidature

- Solution 1 : En entreprise unique
- Solution 2 : En groupement momentané d'entreprises (conjoint ou solidaire)

4. Interdiction de candidater à la fois en candidat unique et en qualité de membres dans un groupement pour un lot considéré

5. Format des fiches de références

- Respecter le format demandé dans les avis de publicité et demander préalablement le format-type remplir à l'acheteur indiqué au point 1.1 de chacun des avis de publicité

02.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ACCORDS-CADRES

AMBITION DES ACCORDS-CADRES

LES ACCORDS-CADRES VISENT À STRUCTURER ET RENFORCER LES RELATIONS DE SNCF RÉSEAU AVEC SES PRESTATAIRES EN PRESTATIONS INTELLECTUELLES

1. Améliorer la lisibilité des besoins en interne et en externe

- + Mutualiser et structurer les besoins pour toutes les lignes métiers
- + Mettre en place des lignes de besoins cohérentes et complémentaires

2. Structurer les outils contractuels SNCF Réseau

- + Optimiser et simplifier les outils contractuels pour une meilleure gestion contractuelle
- + Améliorer la lisibilité des outils contractuels en interne et en externe

3. Renforcer SNCF Réseau dans son rôle d'animation de filière

- + Rationaliser le panel fournisseurs en s'appuyant sur les plus compétents au regard des besoins exprimés
- + Mettre en place une gestion dynamique des fournisseurs à travers
 - + Un accompagnement de la poursuite de la montée en compétences du marché des prestataires pour réaliser les projets en toute sécurité
 - + une collaboration active et de confiance dans la durée

BESOINS DE SNCF RÉSEAU ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Niveau de complexité, implication dans le projet et responsabilité



1

2

3

Accord-cadre « Assistance technique »
AVIS JOUE 2015/S 090-162485

Accord-cadre « Etudes et/ou suivi de travaux
AVIS JOUE 2015/S 090-162486

Accord-cadre « MOE »
AVIS JOUE 2015/S 090-162484

Besoins

- Réalisation de prestations d'assistance technique apportée aux équipes de SNCF Réseau chargées de la réalisation d'études de conception ou du suivi de travaux relatifs à des opérations de développement, de modernisation et d'entretien et maintenance du réseau ferré national

- Réalisation de prestations d'études et/ou suivi de travaux en appui de la maîtrise d'œuvre assurée par SNCF Réseau
- Eléments de missions de la loi MOP
- Les opérations concernées concernent la régénération, la modernisation ou le développement du réseau ferré national

- Réalisation de missions de MOE décrites dans la loi MOP pour des opérations d'investissement de régénération, de développement, de modernisation du réseau ferré national.
- Les opérations peuvent être réalisées soit en ligne exploitées soit en ligne non exploitées

Nature des accords-cadres

Accord-cadre multi-lots et multi attributaires

Durée de l'accord-cadre

5 ans dont 3 années fermes avec prorogation expresse de 2 périodes de 12 mois

Allotissement technique

2 Lots

19 Lots

2 Lots

Couverture géographique

Accords-cadres nationaux sans allotissement géographique

Volumes prévisionnels sans engagements

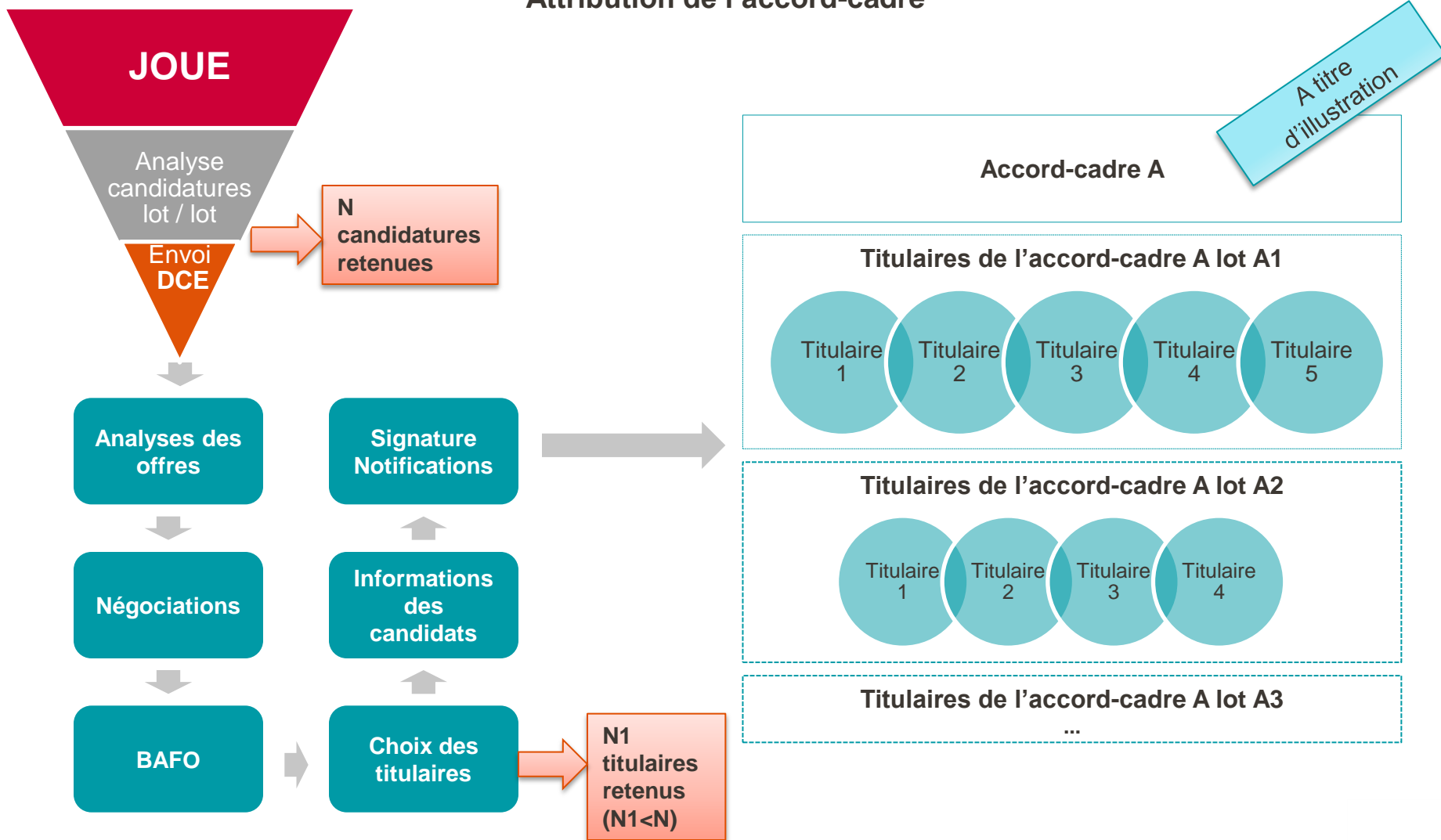
170 M€

155 M€

250 M€

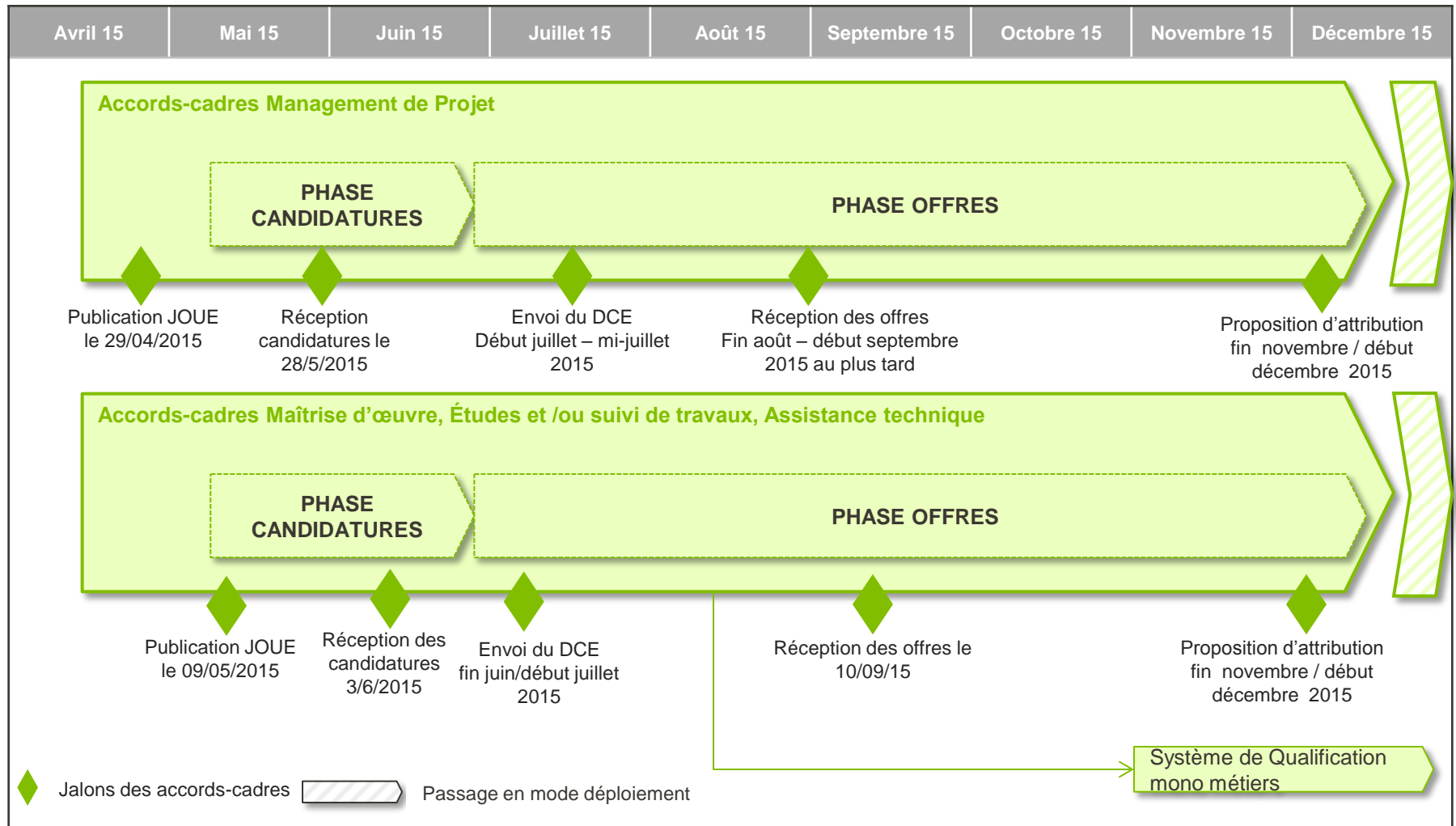
MODE OPÉRATOIRE 1ÈRE DÉTENTE

Attribution de l'accord-cadre



PLANNING DES ACCORDS-CADRES

La procédure des accords-cadres management de projet, assistance technique, études et/ou suivi de travaux et MOE se déroulera à des échéances rapprochées.



03.

ACCORD-CADRE ASSISTANCE TECHNIQUE

ACCORD-CADRE ASSISTANCE TECHNIQUE

■ Périmètre des besoins

Accord-cadre pour répondre aux multiples besoins des entités SNCF Réseau (Centres d'Ingénierie, Direction Technique I & P, Directions Territoriales, Maintenance & Travaux) et pour réaliser les prestations suivantes :

ACCORD-CADRE ASSISTANCE TECHNIQUE		EXEMPLES DE PRESTATIONS (liste non exhaustive)
LOT 1	<p><u>ASSISTANCE TECHNIQUE GENIE CIVIL</u></p> <p>comprenant les domaines métiers suivants</p> <ul style="list-style-type: none">• Génie civil d'infrastructure ferroviaire, aménagements et VRD• Ouvrages d'art• Voie	<ul style="list-style-type: none">• Production et mise à jour de documents graphiques• Production ou examen et notes de calculs• Production ou examen de notices de conception, notes techniques• Production ou examen de procédures d'exécution• Etc.
LOT 2	<p><u>ASSISTANCE TECHNIQUE GENIE ELECTRIQUE</u></p> <p>comprenant les domaines métiers suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Équipements caténaires• Energie HTBT• Télécommunications• Signalisation	

BESOINS ET ATTENTES DE SNCF RESEAU VIS-À-VIS DES OPERATEURS ÉCONOMIQUES CANDIDATS

→ Points d'attention:

→ Les besoins sont décrits dans l'avis de publicité ainsi que dans ses annexes se rapportant au lot considéré.

LOT 1 ASSISTANCE TECHNIQUE GENIE CIVIL

LOT 2 ASSISTANCE TECHNIQUE GENIE ELECTRIQUE

BESOINS

Réalisation de prestations d'assistance technique en génie civil dans les domaines du terrassement, géotechnique, plateforme, ouvrages en terre, hydrologie, hydraulique, assainissement, tracé, géométrie, VRD, voie, ouvrage d'art

Réalisation de prestations d'assistance technique en génie électrique dans les domaines suivants: équipements caténares (courant alternatif et continu) énergie haute et basse tension, télécommunications et signalisation

ATTENTES

Pour chacun des lots, le candidat doit démontrer qu'il dispose des compétences et expertises nécessaires pour réaliser des prestations d'assistance technique sur chacun des périmètres techniques et telles que mentionnées dans l'avis de publicité au moyen de :

- ❑ Un dossier présentant sa **capacité technique** à réaliser les prestations pour lesquelles il se porte candidat: présentation de l'entreprise ou du candidat, certificats de qualifications professionnelles ou toute preuve équivalente, indication des titres d'études et professionnels de l'encadrement technique du candidat, présentation des effectifs (profils/ séniorité), outils techniques
- ❑ Un dossier présentant sa **capacité professionnelle** correspondant aux 4 à 9 fiches de références à produire selon le formalisme demandé à retirer auprès de l'acheteur et correspondant aux thématiques précisées dans chacune des annexes de l'avis de publicité
 - ❑ **Lot 1**: GC d'infrastructure ferroviaire, aménagement et VRD, OA, VOIE
 - ❑ **Lot 2**: équipements caténares, énergie HT/BT, télécommunications, signalisation

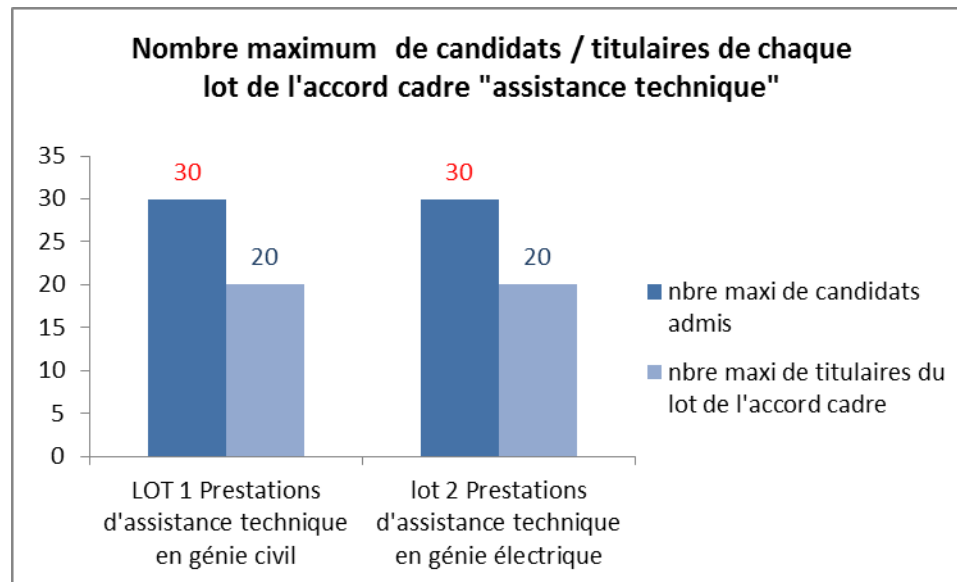
PRINCIPES DIRECTEURS D'ANALYSE DES CANDIDATURES

1. Analyse des candidatures réalisée lot par lot au regard des critères suivants

- a) Capacités techniques
- b) Capacités professionnelles
- c) Capacités financières

2. Classement des candidatures par ordre décroissant avec un nombre limité d'admission des candidatures:

- a) Lot 1 : 30 candidatures maximum
- b) Lot 2 : 30 candidatures maximum



04.

ACCORD-CADRE ETUDES ET/OU SUIVI DE TRAVAUX

ACCORD-CADRE ETUDES ET SUIVI DE TRAVAUX

■ Périmètre des besoins

Accord-cadre pour répondre aux multiples besoins des entités SNCF Réseau (Centres d'Ingénierie, Direction Technique I & P, Directions Territoriales, Maintenance & Travaux) et pour réaliser les prestations suivantes :

Allotissement	Métier	Intitulé du lot
LOT 1	INFRA	LOT N° 1 : Toutes études de conception, modélisation et suivi de travaux d'infrastructures ferroviaires et aménagements
LOT 2		LOT N° 2 : Etudes spécialisées en hydrologie, hydraulique, drainage et assainissement, et/ou suivi de travaux, pour des infrastructures ferroviaires et des aménagements
LOT 3		LOT N° 3 : Etudes spécialisées de conception en ouvrage en terre / géotechnique / terrassements / plateforme et/ou suivi de travaux, pour des infrastructures ferroviaires et des aménagements
LOT 4		LOT N° 4 : Etudes spécialisées de conception et de modélisation en tracé et géométrie et/ou suivi de travaux
LOT 5		LOT N° 5 : Etudes spécialisées hydrogéologiques en conception et modélisation et/ou suivi de travaux
LOT 6		LOT N° 6 : Etudes de conception d'aménagements d'infrastructures routières, réseaux divers, clôtures et/ou suivi de travaux
LOT 7	OUVRAGES D'ART	LOT N° 7 : Etudes et/ou suivi de travaux d'ouvrages d'art
LOT 8		LOT N° 8 : Missions géotechniques
LOT 9		LOT N° 9 : Etudes et/ou suivi de travaux de structures béton et/ou déconstruction d'ouvrages béton
LOT 10		LOT N° 10 : Etudes et/ou suivi de travaux de structures métalliques et/ou déconstruction d'ouvrages
LOT 11		LOT N° 11 : Etudes et/ou suivi de travaux de tunnels ou souterrains hors lignes exploitées
LOT 12	VOIE	LOT N° 12 : Etudes de conception complexe de voies ferrées et suivi de travaux
LOT 13		LOT N° 13 : Etudes de conception simple de voies ferrées et/ou suivi de travaux
LOT 15	TELECOM	LOT N° 14 : Etudes et/ou réalisation de déploiement de systèmes d'information et réseaux
LOT 16	CATENAIRE	LOT N° 15 : Etudes de conception projet simple domaine caténaire en courant continu sans suivi de travaux
LOT 17		LOT N° 17 : Etudes de conception projet simple domaine caténaire en courant alternatif sans suivi de travaux
LOT 18		LOT N° 18 : Etudes de conception projet simple domaine caténaire en courant alternatif avec suivi de travaux
LOT 19		LOT N° 19 : Etudes de conception projet complexe domaine caténaire en courant alternatif ou continu et suivi de travaux

BESOINS DE SNCF RÉSEAU VIS-À-VIS DES OPERATEURS ÉCONOMIQUES CANDIDATS

→ Points d'attention:

→ Les besoins sont décrits dans l'avis de publicité ainsi que dans ses annexes se rapportant au lot considéré.

→ Les annexes donnent des indications sur la description et l'étendue des prestations à réaliser ainsi que les typologies d'études pour lesquelles il est demandé d'établir des fiches de références

	Besoins pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12,13, 14,16,18 et 19	Besoins pour le lot 11	Besoins pour les lots 15 et 17	Besoins pour le lot 8 « missions géotechniques »
Phase conception	En appui de la MOE réalisée par SNCF Réseau, réaliser, par domaine métier des <u>éléments de mission et sous éléments de missions de la loi MOP</u> portant sur les études de conception (EP, AVP, PRO, ACT)			Réaliser des études géotechniques préalables Réaliser des études géotechniques de conception
Phase Réalisation	Réaliser, par domaine métier des <u>éléments et sous-éléments de mission de la loi MOP</u> portant sur le suivi d'exécution des travaux (DET, VISA, AOR) en ligne non exploitées ou exploitées (sous réserve des habilitations nécessaires)	Réaliser, par domaine métier des <u>éléments et sous-éléments de mission de la loi MOP</u> portant sur le suivi d'exécution des travaux (DET, VISA, AOR) en ligne non exploitées)		Exécuter les études géotechniques de réalisation

ATTENTES DE SNCF RÉSEAU VIS-À-VIS DES CANDIDATS

- Les attentes sont décrites dans l'avis de publicité ainsi que dans les annexes se rapportant au lot considéré.
- Les annexes donnent des indications sur la description et l'étendue du lot ainsi que les typologies d'études pour lesquelles il est demandé d'établir des fiches de références

Besoins pour les lots 1, 2, 3, 4, 5,6, 7, 9, 10, 12,13, 14,16,18 et 19

Besoins pour le lot 11

Besoins pour les lots 15 et 17

Besoins pour le lot 8 « missions géotechniques »

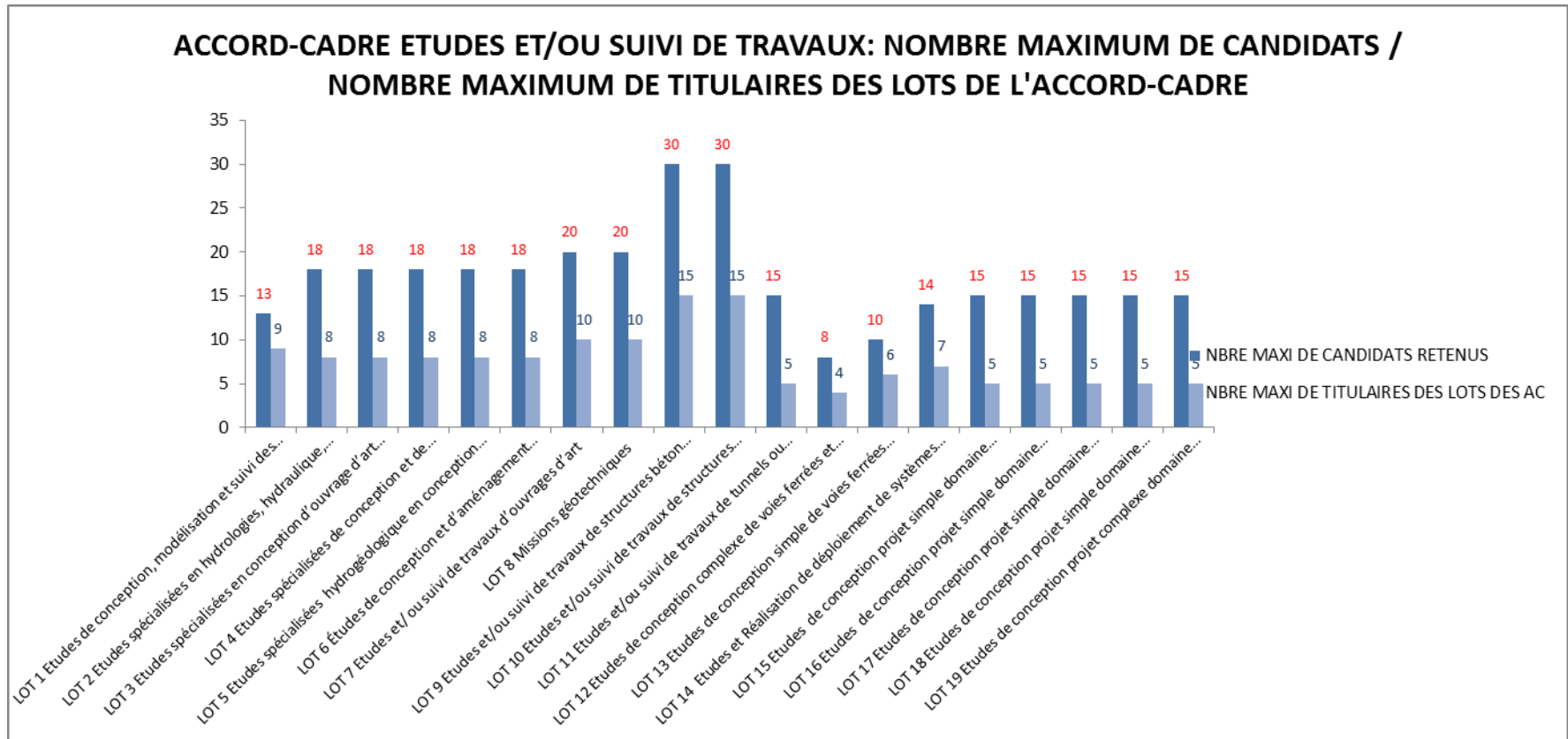
Pour chacun des lots, le candidat doit démontrer qu'il dispose des compétences et expertises nécessaires pour réaliser des **éléments de missions de la loi MOP, et/ou des prestations d'études en géotechniques** telles que mentionnées dans l'avis de publicité au moyen de:

- Un dossier présentant sa capacité technique à réaliser les prestations pour lesquelles il se porte candidat: présentation de l'entreprise ou du candidat, certificats de qualifications professionnelles ou toute preuve équivalente, indication des titres d'études et professionnels de l'encadrement technique du candidat, présentation des effectifs (profils/ séniorité), outils techniques
- Un dossier présentant sa capacité professionnelle correspondant aux 10 à 15 fiches de références à produire selon le formalisme demandé à retirer auprès de l'acheteur et correspondant aux thématiques précisées dans chacune des annexes de l'avis de publicité

PRINCIPES DIRECTEURS D'ANALYSE DES CANDIDATURES

1. Analyse des candidatures réalisée lot par lot au regard des critères suivants

- a) Capacités techniques
- b) Capacités professionnelles
- c) Capacités financières



05. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE ACCORD-CADRE MAITRISE D'OEUVRE

ACCORD-CADRE MAITRISE D'OEUVRE

■ Périmètre des besoins

Accord-cadre pour répondre aux multiples besoins des entités SNCF Réseau (Centres d'Ingénierie, Direction Technique I & P, Directions Territoriales, Maintenance & Travaux) et pour réaliser les prestations suivantes :

ACCORD-CADRE MAITRISE D'OEUVRE		Périmètre
LOT 1	Mission de MOE hors lignes exploitées (lignes fermées / lignes nouvelles)	<p>Missions portant sur tout ou partie des éléments de missions décrites dans la loi MOP n°85-704 du 15 juillet 1985 et ses textes d'application</p> <p>Éléments de mission: AVP- PRO-REA- ACT- DET-VISA-AOR-OPC</p> <p>Métiers couverts: Direction de MOE</p>
LOT 2	Missions de MOE sur lignes exploitées	<p>Infrastructures ferroviaires (y compris les quais et autres parties de gares en interface) et aménagements (routes, voies, parking, pistes cyclables etc.)</p> <p>Ouvrages d'art</p> <p>Voie et appareils de voie</p> <p>Télécommunications</p> <p>IFTE</p> <p>Signalisation</p> <p>MOE de ligne exploitée (Besoin spécifique sur le lot 2)</p>

BESOINS ET ATTENTES DE SNCF VIS-À-VIS DES CANDIDATS

LOT 1

Mission de MOE hors lignes exploitées (lignes fermées / lignes nouvelles)

Lot 2

Missions de MOE sur lignes exploitées

BESOINS

Missions portant sur tout ou partie des éléments de missions décrites dans la loi MOP n°85-704 du 15 juillet 1985 et ses textes d'application portant sur les besoins suivants:

- Direction de MOE (compétences techniques, coordination d'autres MOE, gestion des interfaces entre les différents métiers et les missions de sécurité
- MOE en Infrastructures ferroviaires et aménagement
- MOE en Ouvrages d'art
- MOE en Voies et appareils de voie
- MOE en Télécommunications
- MOE en IFTE
- MOE en Signalisation

Missions portant sur tout ou partie des éléments de missions décrites dans la loi MOP n°85-704 du 15 juillet 1985 et ses textes d'application portant sur les besoins suivants:

- Direction de MOE (compétences techniques, coordination d'autres MOE, gestion des interfaces entre les différents métiers et les missions de sécurité
- **MOE de lignes exploitées (définir l'impact des études et travaux sur l'exploitation et le voies exploitées, savoir réaliser un phasage travaux permettant la réalisation des ITC ...)**
- MOE en Infrastructures ferroviaires et aménagement
- MOE en Ouvrages d'art
- MOE en Voies et appareils de voie
- MOE en Télécommunications
- MOE en IFTE
- MOE en Signalisation

ATTENTES

Pour chacun des lots, le candidat doit démontrer qu'il dispose **des compétences et expertises pour réaliser des missions de MOE sur l'ensemble des besoins précisés** au moyen de:

- ❑ Un dossier présentant sa **capacité technique** à réaliser les prestations pour lesquelles il se porte candidat: présentation de l'entreprise ou du candidat, certificats de qualifications professionnelles ou toute preuve équivalente, effectifs moyens annuels et importance de l'encadrement, présentation des compétences couvrant l'ensemble des domaines techniques etc.
- ❑ Un dossier présentant sa **capacité professionnelle**:
- ❑ Lot 1: un dossier de 3 à 5 références (cf « fiches de références ») en cours ou réalisées au cours de 5 dernières années portant sur les 7 domaines
- ❑ Lot 2: un dossier de références en cours ou réalisées au cours de 5 dernières années portant sur les 8 domaines

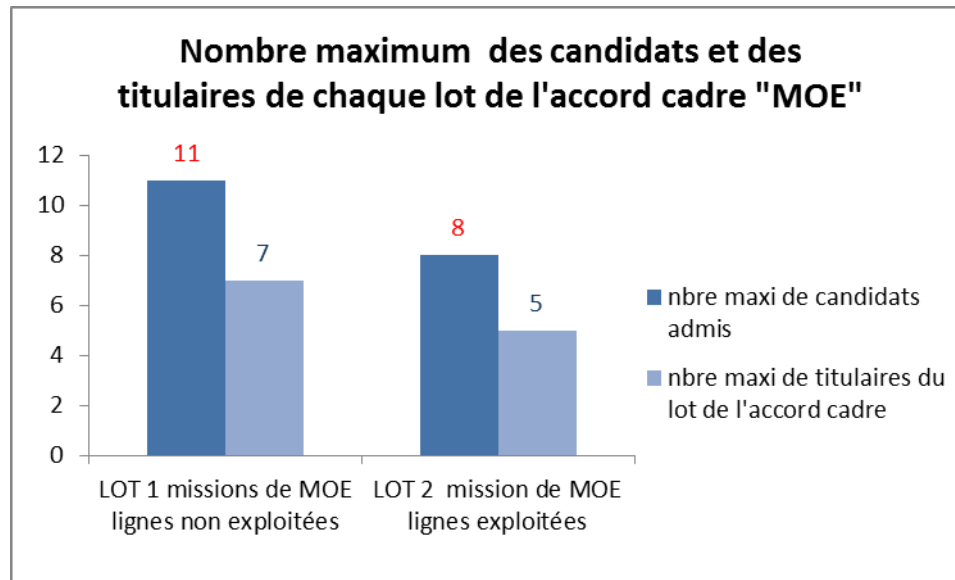
PRINCIPES DIRECTEURS D'ANALYSE DES CANDIDATURES

1. Analyse des candidatures réalisée lot par lot au regard des critères suivants

- a) Capacités Professionnelles
- b) Capacités techniques
- c) Capacités financières

2. Classement des candidatures par ordre décroissant

- a) Lot 1: 11 candidats maximum
- b) Lot 2: 8 candidats maximum



06.

QUESTIONS / REPONSES

CONTACTS DIRECTION TERRITORIALE ACHATS IDF POLE PI/PS

ACCORD	
Accord-cadre assistance technique	Catherine NOYSETTE catherine.noysette@sncf.fr Tel: +33 01 71 32 31 25
Accord-cadre études et /ou suivi de travaux	Liliane NGAFFO liliane.ngaffo@sncf.fr Tel: + 33 01 72 63 99 34
Accord-cadre MOE	Liliane NGAFFO liliane.ngaffo@sncf.fr Tel: + 33 01 72 63 99 34
Accord-cadre management de projet	Patrice BERTRAM Patrice.bertram@sncf.fr Tel: +33 01 71 32 31 27

07.

CONCLUSION ET POINTS D'ATTENTION

POINTS D'ATTENTION GÉNÉRAUX

1. Un choix de stratégie de positionnement à réaliser par les candidats

- Le nouveau dispositif contractuel doit permettre aux candidats de choisir leur stratégie de positionnement au regard de l'adéquation entre leurs savoirs faire et les besoins de SNCF Réseau
- Point d'attention sur l'accord-cadre « études et suivi de travaux »: limitation du nombre de lots attribués à un même titulaire

2. Respecter le formalisme des dossiers de candidatures composé à savoir

- 1 dossier général sur la situation professionnelle des opérateurs économiques et sur les capacités économiques et financières
- 1 dossier sur les capacités techniques
- 1 dossier sur les capacités professionnelles

3. Opter pour l'une des deux possibilités de constitution de la candidature

- Solution 1 : En entreprise unique
- Solution 2 : En groupement momentané d'entreprises (conjoint ou solidaire)

4. Interdiction de candidater à la fois en candidat unique et en qualité de membres dans un groupement pour un lot considéré

5. Format des fiches de références

- Respecter le format demandé dans les avis de publicité et demander préalablement le format-type remplir à l'acheteur indiqué au point 1.1 de chacun des avis de publicité